

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

---

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par  
M. El Guerrab et M. Euzet

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 4, après le mot :

« entreprises »

insérer les mots :

« en France et à l'étranger ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux Français sont entrepreneurs à l'étranger, ils peinent à se faire entendre par les pouvoirs publics. Il convient de leur donner une voix au sein du CESE.